



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 19 novembre 2018



Date de publication : 19 novembre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DU GRAND EST

Metz, le 15 novembre 2018

Secrétariat Général Interrégional

25, avenue Foch – CS 61074

57036 METZ CEDEX 01

Site internet : <http://www.douane.gouv.fr>

Affaire suivie par : Mme F.WALLER-LEITNER

Téléphone : 09 702 77406

Messagerie :

florence.waller-leitner@douane.finances.gouv.fr

N° 18113

DECISION portant subdélégation de signature

Le Directeur Interrégional des Douanes à Metz

Vu l'arrêté préfectoral SGARE n° 2017/627 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature du préfet de la Région Grand Est au directeur interrégional des douanes à Metz, relative à la gestion des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles, et l'arrêté préfectoral SGARE n° 2018/09 du 02 janvier 2018 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses s'y rattachant,

ARRETE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- **Mme Sonia DELAUNAY**, administratrice des douanes, chef du pôle PPCI, dans le cadre de son domaine de compétence, et de celui du directeur interrégional, en son absence.

- **M. Christian WALLER**, directeur des services douaniers, chef du pôle RH, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du PLI en l'absence du chef du PLI,
- **M. Patrick GLAD**, inspecteur principal, chef du PLI, dans le cadre de son domaine de compétence et de celui du chef du pôle RH en son absence,
- **Mme Florence WALLER-LEITNER**, IR1, secrétaire générale interrégionale, dans le cadre de son domaine de compétence ou en l'absence des chefs de pôle (RH et PLI) pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion courante du personnel ou à la gestion courante liée à l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- **Mme Lucie SIMONET**, inspectrice, rédactrice, responsable du service RH, dans le cadre de son domaine de compétence, pour signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion du personnel,
- **Mme Céline LYON**, inspectrice, rédactrice, responsable du service du budget et des équipements, habilitée à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales.
- **M. Frantz DEVOLDER**, IR2, rédacteur, responsable du service mandatement et comptabilité, habilité à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT.
- **M. François-Alexis SCHIAVON**, inspecteur, rédacteur achats, habilité à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT, ainsi que tout acte relatif aux recettes non fiscales.
- **M. Pierre GUILLOTIN**, inspecteur, rédacteur immobilier, habilité à signer des bons de commande dans le cadre de l'exécution de la dépense de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à 25 000 euros HT.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 «Remboursement et dégrèvements d'impôts d'Etat»:

- **M. Christian WALLER**, directeur des services douaniers, chef du pôle RH,
- **M. Patrick GLAD**, inspecteur principal, chef du PLI,
- **Mme Florence WALLER-LEITNER**, IR1, secrétaire générale interrégionale,
- **M. Frantz DEVOLDER**, IR2, rédacteur, responsable du service mandatement et comptabilité.

Article 3 : La présente décision prend effet à la date du 15 novembre 2018. Elle annule et remplace la décision n° 18086 du 1^{er} septembre 2018.

Le tableau joint présente les spécimens de signature de mes subdélégataires.

L'administrateur général des douanes
Directeur interrégional à Metz



Gérard SCHOEN

